

**Session spéciale du Conseil de coordination Programme de l'ONUSIDA
Genève, Suisse**

26 Octobre 2026

Projets de Décisions tels que proposés dans les documents du CCP

Le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA,

Rappelant que tous les aspects des travaux de l'ONUSIDA sont guidés par les principes directeurs suivants:

- Alignement sur les priorités des parties prenantes nationales ;
- Reposant sur la participation significative et mesurable de la société civile, en particulier des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus exposées au risque d'infection par le VIH ;
- Fondé sur les droits humains et l'égalité de genre ;
- Fondé sur les meilleures données scientifiques et connaissances techniques disponibles ;
- Promouvoir des réponses globales au SIDA qui intègrent la prévention, le traitement, les soins et le soutien ; et
- Fondé sur le principe de non-discrimination

Décisions Intersessions :

Rappelant qu'il a décidé, dans le cadre de la procédure intersessions (voir les décisions dans UNAIDS/PCB(58)/26.3:

- *Convenir que, la 58e réunion du CCP se tiendra en personne avec une participation en ligne facultative, conformément aux modalités et règles de procédure énoncées dans le document intitulé « Modalités et procédures pour les réunions du CCP 2026 » ;*
- *Convenir que, la Session extraordinaire du CCP prévue par la décision 7.3 de la 57e réunion du CCP se tiendra sous forme virtuelle conformément aux modalités et règles de procédure énoncées dans le document intitulé « Modalités et procédures pour les réunions du CCP 2026 » ;*
- *Convenir que, la 59e réunion du CCP se tiendra sous forme virtuelle conformément aux modalités et règles de procédure énoncées dans le document intitulé « Modalités et procédures pour les réunions du CCP 2026 », les 8-11 décembre 2026, remplaçant la décision 9.3 de la 53e réunion du CCP ;*

Point 1.1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. *Adopte* l'ordre du jour ;

Point 1.2 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la 58e réunion du CCP

2. *Adopte* le rapport de la 58e réunion du Conseil de coordination du programme ;

Point 2 de l'ordre du jour : Rapport final et plan du groupe de travail sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations Unies et au-delà

- 3.1 *Approuve* le rapport final du groupe de travail sur la poursuite de la transition et de l'intégration de l'ONUSIDA au sein du système des Nations unies et au-delà (UNAIDS/PCB/(EM)/6.2), y compris le plan final qui y figure, et *demande* à la présidence du Conseil de coordination du programme de le transmettre, ainsi que les décisions du Conseil s'y rapportant, au Conseil économique et social (ECOSOC) ;
- 3.2 *Demande* à la Directrice exécutive et au Comité des organisations coparrainantes d'élaborer le mandat d'une équipe de travail conjointe chargée de la transition du programme, composée de représentants du Secrétariat et des organisations coparrainantes, désignés par leurs agences respectives, et de le soumettre à l'approbation du Conseil de coordination du programme lors de sa 59e session, afin de mettre en œuvre le plan définitif tel qu'approuvé par le Conseil de coordination du programme ;
- 3.3 *Demande* à la Directrice exécutive et au Comité des organisations coparrainantes d'inclure deux représentants communautaires désignés par les ONG au sein de l'équipe de travail conjointe chargée de la transition du programme;
- 3.4 *Demande* à la Directrice exécutive et à la présidence du Comité des organisations coparrainantes de faire le point sur la mise en œuvre du plan définitif lors de la 59e réunion du Conseil de coordination du programme;
- 3.5 *Appelle* au lancement sans délai du processus de sélection accéléré en vue de la nomination du prochain directeur exécutif du Programme commun de l'ONUSIDA;
- 3.6 *Demande* au Bureau du Conseil de coordination du programme de lancer la procédure de sélection accélérée et de présenter, lors de la 59e réunion du Conseil de coordination du programme, la procédure ainsi que le mandat du comité de sélection chargé de la nomination du directeur exécutif du Programme commun de l'ONUSIDA;
- 3.7 *Demande* au Bureau du Conseil de coordination du programme d'élaborer le mandat du directeur exécutif du Programme commun de l'ONUSIDA et de le soumettre à l'approbation intersessionnelle du Conseil de coordination du programme avant le 1er février 2027;

Point 3 de l'ordre du jour : Plan de travail et budget pour 2027

À venir prochainement.

[Fin du document]

DRAFT